

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : le 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, salle des fêtes de Droyes, sous la présidence de Christiane WELTI, le Maire.

**Présents** : Véronique COIGNART, Dominique GERBEAU, Graziella JUMEL, Marie-Hélène LARTILLIER, Corinne LASALLE, David LESEURRE, Daniel MONNIER, Bernard PASQUIER, Jean-Jacques PETITPOISSON, Lise POTIER, Pascal RESIDORI, Nelly TESTU, Christiane WELTI.

**Absents** : Fabrice DOUET, Mireille GEORGET

**Absents excusés avec procuration** : Sylvaine CHARUEL à Corinne LASALLE, Didier MAITREHENRY à Christiane WELTI et Michel MATRION à Pascal RESIDORI.

**Monsieur Daniel MONNIER** a été nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire accueille la présidente du Parc Régional de la Forêt d'Orient, ainsi que son équipe, dans le cadre d'une information aux conseillers municipaux sur le projet d'une nouvelle charte qui comprend l'extension du périmètre d'étude qui entrera en vigueur en 2025. Après la présentation de la structure par la présidente, les membres du conseil ont échangé avec les représentants du Parc Régional de la Forêt d'Orient concernant les éventuels partenariats qui seraient mis en place dans le cas d'une adhésion de la commune à cette nouvelle charte. Ils ont été conviés à venir dans les différentes réunions organisées afin d'obtenir de plus amples renseignements sur le rôle d'un parc régional.

Ensuite, Madame le Maire a accueilli madame Violaine SECHEPINE, Directrice d'Etablissement à Bar le Duc, venue avec son équipe pour présenter la nouvelle organisation de la Poste qui est intervenue depuis juin 2022.

Elle a évoqué les problèmes de dysfonctionnement rencontrés depuis cette nouvelle réorganisation, notamment en matière de personnel, ce qui engendre des répercussions sur la qualité du service pour les usagers. Il s'avère qu'il a fallu procéder au remplacement de plusieurs facteurs qui sont partis. La direction fait appel à du personnel intérim, ce qui n'est pas toujours aisé, car il faut former les personnes. Des échanges, quelques fois tumultueux ont eu lieu avec les conseillers qui ont rapporté tous les problèmes concernant la distribution du courrier et notamment le problème du courrier qui n'est toujours pas distribué et qui pour certains semblent perdus.

Une amélioration de la distribution est prévue dans le courant du mois. La directrice présente les nouveaux horaires de distribution et de ramassage du courrier sur la commune de Rives Dervoises, en tenant compte des nouveaux horaires de l'Agence Postale Communale de Rives Dervoises sur la commune historique de Longeville sur la Laines à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

### **Le conseil municipal commence à 22h15.**

Madame le Maire demande au conseil municipal et aux personnes présentes dans le public d'observer une minute de silence pour monsieur Tony MORENO, tragiquement disparu en août avec son fils Ludovic, qui a été maire et conseiller de la commune historique de Puellémontier pendant de nombreuses années, rappelant son sens du bien commun et sa grande disponibilité au service de tous.

**Le PV du 21 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité des voix.**

### **Sommaire :**

- 2022-083 Mise en place des nouveaux horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale de Longeville-sur-la-Laines**
- 2022-084 Signature d'une convention BIODIVPLAINE 52 avec la Fédération des chasseurs de la Haute-Marne pour la plantation de haies**
- 2022-085 Travaux de voirie à programmer en 2023 rue du Voyeu le Singe à Longeville-sur-la-Laines et à Droyes**
- 2022-086 Accompagnement des enfants de maternelle dans le bus scolaire sur le RPI de Droyes-Puellémontier**
- 2022-087 Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps non complet**
- 2022-088 Acquisition d'un terrain à Louze**
- 2022-089 Modification des membres de la Commission "Aménagements et infrastructures"**
- 2022-090 Modification des membres des comités participatifs "Forêts, Biodiversité et Agriculture" et "Lycée agricole de Droyes"**
- 2022-091 Ajout d'un membre du Conseil municipal des Jeunes**

### **2022-083 Mise en place des nouveaux horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale de Longeville-sur-la-Laines**

Madame le Maire rappelle au conseil qu'une délibération a été prise au dernier conseil concernant la modification des horaires d'ouverture de l'agence postale communale. Devant le manque de fréquentation de l'Agence Postale Communale de Longeville sur la Laines, et avec la volonté de répondre au mieux aux besoins du territoire en complémentarité avec l'Agence de Montier-en-Der, le Maire demande au conseil municipal d'approuver les nouveaux horaires de l'Agence Postale Communale de Longeville-sur-la-Laines comme suit :

- Du mardi au vendredi : de 11 h à 11 h 45 et de 13 h 15 à 14 h 15
- Le samedi : de 10 h 15 à 11 h 45

Soit 8 heures 30 minutes d'ouverture par semaine. Une demi-heure consacrée à l'entretien des locaux sera réalisée le samedi de 11 h 45 à 12 h 15.

L'agence sera ouverte toute l'année, une personne formée à ce poste pourra assurer le remplacement de l'agent en place pendant ses absences. Le ramassage du courrier à 14 h offre un service supplémentaire aux usagers car le bureau de poste de Montier en Der est fermé à cette heure-ci. Ces nouveaux horaires prendront effet à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres de Rives Dervoises et déposés chez quelques commerçants à Montier en Der.

**Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, dont 1 abstention (P. RESIDORI), le conseil municipal approuve la mise en place des nouveaux horaires à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022, à l'agence postale communale.**

### **2022-084 Signature d'une convention BIODIVPLAINE 52 avec la Fédération des chasseurs de la Haute-Marne pour la plantation de haies**

Le Maire demande au conseil municipal d'approuver le principe d'une aide de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne à la plantation de haies sur le territoire de la commune déléguée de Droyes et de l'autoriser à signer la convention correspondante (établie pour une durée de 12 années renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 années).

La Fédération des Chasseurs fournira la bâche biodégradable nécessaire, les végétaux en racines nues prévus et une dérouleuse. La plantation sera réalisée par une entreprise sous le contrôle de la FDC52. Reste à la charge de la commune la préparation de la terre et la fourniture d'un tracteur pour la dérouleuse.

Il s'agit de planter une haie de 61 mètres rue Papillon de Droyes et 600 mètres de haies en bordure et à l'intérieur de la parcelle attenante à la future résidence partagée sur l'ancien site du lycée à Droyes selon le plan joint en annexe. La réhabilitation d'une mare et la plantation de 15 arbres fruitiers sont également programmées sur ce site.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention BIODIVPLAINE 52, aux conditions énoncées ci-dessus et toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

### **2022-085 Travaux de voirie à programmer en 2023 rue du Voyer le Singe à Longeville-sur-la-Laines et à Droyes**

Le Maire fait un point sur les travaux de voirie à venir sur la commune.

Sur la commune historique de Longeville sur la Laines, l'aménagement de la voirie et ses abords sur 300 mètres (rue du Voyer le Singe) comprenant terrassement, revêtement et pose de caniveaux type CC1, soit 68 885 € HT estimé par l'assistant à maître d'ouvrage du Conseil Départemental.

Sur la commune historique de Droyes, il y aura la remise en état d'une partie de la chaussée, rue de la Motte à (115 ml) soit 3 154 € HT. L'autre partie sera réalisée la semaine prochaine par l'entreprise T.P.F.P avec la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix les projets de voirie exposés ci-dessus, autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention à l'Etat, au Conseil Départemental et au GIP, et à signer et tous les documents afférents à ce dossier.**

### **2022-086 Accompagnement des enfants de maternelle dans le bus scolaire sur le RPI de Droyes-Puellemontier**

Le Maire informe le conseil municipal qu'un accord a été trouvé avec le transporteur scolaire TICEA, permettant de réaliser une « boucle » lors du ramassage des enfants du RPI Droyes-Puellemontier.

Ainsi, un accompagnateur peut monter dans le bus au début du ramassage aux Granges et être déposé à nouveau aux Granges en fin de parcours.

Les enfants de maternelle pourront donc être accompagnés quel que soit le lieu de leur prise en charge. Pour rappel, actuellement, seul le trajet Droyes - Puellemontier est accompagné.

Le maire tient à préciser que cet accompagnement ne revêt pas un caractère obligatoire en Haute-Marne. Cependant, il y va de la sécurité et du confort de tous. Néanmoins, le recrutement d'une personne intéressée par une activité de

ce type est difficile et même si, aujourd'hui, la municipalité peut y répondre, il pourra demeurer des périodes où cet accompagnement ne sera pas possible.

La Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise prendra en charge financièrement une partie des frais générés par cet accompagnement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix, l'accompagnement des enfants de l'école maternelle dans le bus scolaire sur le RPI de Droyes-Puellemontier et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

#### **2022-087 Création d'un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps non complet**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une délibération avait été prise en septembre 2020, par le biais de la délibération 2020-065, concernant la création d'un contrat saisonnier, car la collectivité se trouvait confrontée à un besoin de personnel saisonnier notamment en matière de surveillance des enfants de la maternelle dans le bus scolaire.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour ces besoins des agents contractuels pour exercer des fonctions :

- D'adjoint technique territorial, Catégorie C à temps non complet, pour l'année scolaire 2022/2023 pour accompagner les enfants de l'école maternelle de Puellemontier dans le bus scolaire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal, autorise Madame le Maire à recruter et à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels pour faire face aux besoins saisonniers dans l'accompagnement des enfants de la maternelle de Puellemontier dans le bus scolaire.**

#### **2022-088 Acquisition d'un terrain à Louze**

Le Maire rappelle aux membres du conseil que ceux-ci avaient voté à l'unanimité des voix l'acquisition d'un terrain à Louze pour la somme de 11 805 € TTC.

Il y a une erreur dans la délibération car les travaux de démolition avaient été comptabilisés. Il est donc nécessaire de voter à nouveau cette délibération afin de pouvoir finaliser l'achat du dit terrain.

La propriété située 1 rue du Bois sur la commune déléguée de Louze, cadastrée 411 296 AC 145 d'une superficie de 787m<sup>2</sup> est à l'état d'abandon depuis de nombreuses années, plus précisément depuis son sinistre par le feu intervenu en 2011.

Le rachat par la commune s'avère le seul moyen de débloquer la situation et de faire en sorte que cette parcelle soit entretenue par de futurs propriétaires.

Le propriétaire de ladite parcelle souhaite la vendre à la commune au prix de 15€ TTC le mètre carré, soit 11 805 €. Madame le Maire propose au Conseil municipal d'acheter la propriété située au 1 rue du Bois de Louze pour la somme de 11 805 € TTC.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise Madame le Maire à se porter acquéreur de la parcelle ci-dessus nommée pour un montant de 11 805 € TTC, à prendre en charges les frais d'acte et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

#### **2022-089 Modification des membres de la Commission "Aménagements et infrastructures"**

Suite à la démission de M. Laurent SUPPLICE du Conseil municipal, Mme la Maire informe qu'il convient de procéder à son remplacement dans la commission n°2 « Aménagements, infrastructures » (composée à 100% d'élus) :

Sont membres depuis le conseil municipal du 11 juin 2020 : Dominique GERBEAU, Didier MAITREHENRY, Michel MATRION, Jean-Jacques PETITPOISSON et Daniel MONNIER.

Mme Sylvaine CHARUEL a fait connaître sa candidature pour siéger à cette commission. Il n'y a pas d'autre candidature.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve la désignation de Mme Sylvaine CHARUEL, Maire déléguée de Droyes comme membre de la commission "Aménagements et infrastructures"**

#### **2022-090 Modification des membres des comités participatifs "Forêts, Biodiversité et Agriculture" et "Lycée agricole de Droyes"**

Suite à la démission de M. Laurent SUPPLICE du Conseil municipal, Mme la Maire informe qu'il convient de procéder à son remplacement dans les comités participatifs "Forêts, Biodiversité et Agriculture" et "Lycée agricole de Droyes".

Mme Véronique COIGNART propose sa candidature pour siéger au sein du comité participatif "Forêts, Biodiversité et Agriculture".

Mme Graziella JUMEL propose sa candidature pour siéger au sein du comité participatif "Lycée agricole de Droyes".

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve les désignations de Mmes Véronique COIGNART, au sein du comité participatif "Forêts, Biodiversité et Agriculture" et Graziella JUMEL au sein du comité participatif "Lycée agricole de Droyes".**

## **2022-091 Ajout d'un membre du Conseil municipal des Jeunes**

Mme le Maire informe qu'un enfant s'est porté volontaire pour intégrer le Conseil Municipal des Jeunes dans le délai fixé au 3 septembre 2022 inclus, et propose donc au conseil de confirmer la candidature de Basil MICHELET, habitant de Puellemontier et élève en CM2 à Droyes, comme membre du CMJ.

Le conseil municipal des jeunes se compose donc de :

- Paul BOUTELLIER, CE2, Droyes
- Philippine CHELLIER, 6ème, Louze
- Clélia GEOFFRIN-LASALLE, 6ème, Droyes
- Elija GEOFFRIN-LASALLE, CM1, Droyes
- Joris JUILLY, CM2, Puellemontier
- Maëlys PIERRARD, 6ème, Droyes
- Basil MICHELET, CM2, Puellemontier
- Isis MONIN-POLGE, CM2, Droyes

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve la candidature de Basil MICHELET au sein du Conseil Municipal des Jeunes.**

## **REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Avis du conseil municipal sur l'abandon d'un dossier patrimonial**

Mme le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal concernant le devenir d'un bâtiment en pans de bois chez un particulier. C'est un pigeonnier, qui contient un four à pain et qui est un élément significatif du patrimoine local. Le bâtiment menace de s'écrouler sur le domaine public. Le propriétaire souhaite le céder à la commune pour l'euro symbolique. Des devis ont été demandés pour la démontage et le remontage sur une parcelle du domaine public, à savoir à côté de la remise des pompes rue Enson la Ville afin de créer une zone de convivialité intégrant ce bâtiment réutilisable en moyen de cuisson collectif. Cette bâtisse serait mise à disposition des habitants et des gens de passage. Cependant, le reste à charge pour la commune demeure important, même avec d'éventuelles subventions.

Après discussion, les conseillers, dont D. LESSEURE, G. JUMEL, M-H. LARTILLIER et B. PASQUIER pensent que le reste à charge est trop important pour la commune. Jean-Jacques PETITPOISSON fait remarquer que le coût est important, d'autant plus qu'il y a l'entretien d'autres bâtiments patrimoniaux, tels que les lavoirs de Rives Dervoises à planifier pour le prochain budget.

La commune ne se portera donc pas acquéreur de ce bâtiment.

Une personne dans le public fait remarquer que le propriétaire du pigeonnier a été obligé d'investir dans des étais pour sécuriser le bâtiment. Mme le Maire lui précise que c'était devenu une obligation urgente pour la sécurité de chacun.

➤ La société de Chasse de Puellemontier remercie le conseil municipal pour l'octroi d'une subvention.

➤ M. P. RESIDORI informe le conseil qu'une entreprise de façonnage de bois serait intéressée pour l'achat des peupliers sur la commune historique de Longeville sur la Laines pour un montant de 6 000€.

Le prochain conseil aura lieu à la salle des fêtes de la commune historique de Louze, le jeudi 20 octobre 2022 à 20h00.

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 23 h 45.

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Christiane WELTI

Le secrétaire de séance,  
Daniel MONNIER